



LES HALLETTES  
VILLAGE D'ARTISANS D'ART  
Montivilliers

LES  
HALLETTES  
Village d'artisans d'art

Livret d'accueil

## LES HALLETTES – VILLAGE D'ARTISANS D'ARTS

### Historique des Hallettes

Dès le milieu du 15<sup>ème</sup> siècle, les hallettes se sont positionnées le long du « nouveau » mur d'enceinte de l'Abbaye des étaux. C'étaient de simples emplacements avec quatre bâtons fichés dans le sol sur lesquels les vendeurs devaient amener une « banque » placée sur deux tréteaux. De la sorte, ces « étalages » ou « étaux » étaient donc facilement démontables, contrairement aux halles. Dans la seconde moitié du 18<sup>ème</sup> siècle, les étaux loués à l'année sont peu à peu remplacés par des loges louées par bail de 3, 6 ou 9 ans. Ce sont en effet les commerçants qui demandèrent à pouvoir participer aux marchés sans ne plus avoir à mettre leur santé et leur marchandise en péril. Ces loges sont closes, ferment à clef et se trouvent adossées au mur d'enceinte de l'Abbaye. Elles appartiennent à l'Abbaye jusque 1793 puis sont achetées par la Ville de Montivilliers lors de leur vente en tant que « Bien Nationaux » saisis au clergé. La délibération mentionne que ce rachat est de première importance, jugé d'après le texte « indispensable ». Au fil du temps, elles sont entretenues aux frais de la ville. Elles ont été entièrement démontées, leurs matériaux vendus, puis reconstruites au même emplacement de 1873 à 1876. La place du docteur Chevallier quant à elle, est une place historique de la commune de Montivilliers qui accueillait le marché hebdomadaire.



### Redynamisation des Hallettes

Les Hallettes ont accueilli plusieurs activités (brocante, artisans, artiste, restauration...) mais ce sont essouffées du fait de la vétusté du bâtiment et de ses abords et du manque d'animation. C'est pourquoi, dans le cadre de la rénovation du bâtiment, une nouvelle gestion des lieux a été décidée. L'attention est notamment portée sur la collaboration entre artisans (échange de savoir-faire, retour d'expériences...) et les projets collectifs.

### Dispositif

Les Hallettes sont destinés à l'accueil de professionnels spécialisés dans les métiers d'art. Elle offre pour une durée de 24 mois renouvelable 2 fois les conditions d'accueil suivantes :

- 10 hallettes (ateliers) entre 13 et 21 m<sup>2</sup> pouvant être regroupées (maximum 2) selon les activités ;
- Un espace commun composé de sanitaires, d'une tisanerie et d'une salle de réunion ;
- Un animateur identifié au sein de la Ville de Montivilliers pour le suivi administratif, la gestion des lieux et l'animation ;
- Un loyer charges comprises modéré.

### Eléments financiers

Il est important que les résidents des Hallettes-Village d'artisans d'art aient une vue du coût que la collectivité assume afin que l'action soit bénéfique à leur activité. Ceci indépendamment des coûts avantageux d'hébergement en atelier, par rapport à une location de droit commun.

Pour information, le coût des travaux pour la rénovation des Hallettes est estimé aux alentours de 290 000 € HT. Le coût réel sera communiqué après la réalisation des travaux. La Ville de Montivilliers est le financeur du projet.

## **L'ACCES AUX HALLETTES**

Rentrer dans les Hallettes – Village d'artisans d'art, c'est à la fois un coup de pouce et des contraintes durant 24 mois pour permettre aux résidents de construire un projet professionnel. Il est donc important de réfléchir aux objectifs à atteindre pour qu'émerge une entreprise des métiers d'art en sortie des Hallettes.

### Conditions d'admission

La présence aux Hallettes – Village des métiers d'art suppose que :

- Que le résident exerce un des métiers d'art répertoriés comme tels,
- Qu'il ait un statut professionnel à l'entrée. Ce statut peut évoluer dans le temps de résidence et peut être très basique au départ (ex. autoentrepreneur)
- Que le dossier de candidature, accompagné des documents exigés soit déposé en Mairie de Montivilliers dans les délais
- Que le projet soit validé par le jury de sélection composé d'élus de la Ville de Montivilliers et de représentants de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-Maritime

### Durée et coût

La durée de séjour dans les Hallettes – Village d'artisans d'art est de 24 mois renouvelable 2 fois. Un loyer mensuel sera demandé aux résidents par la Ville de Montivilliers, propriétaire des locaux. Il s'agit d'un tarif avantageux, en dessous du coût du marché et dont les charges (électricité, eau...) sont comprises. Le montant est différent selon la taille de la hallette occupée :

- Surface entre 13 et 17 m<sup>2</sup> = 50€ TTC charges comprises/mois/hallette
- Surface entre 18 et 21 m<sup>2</sup> = 60€ TTC charges comprises/mois/hallette

La Ville de Montivilliers se donne le droit d'augmenter le montant des charges pour les activités fortement consommatrices (four...).

## **VIE DES HALLETTES, VILLAGE D'ARTISANS D'ART**

Accéder aux Hallettes - Village d'artisans d'art, c'est accepter de :

- Verser les loyers ;
- Participer activement aux projets qui seront proposés car l'animation est le fondement du projet des Hallettes - Village d'artisans d'art qui n'est pas uniquement un local mis à disposition pour un coût modique ;
- Collaborer pour l'ensemble des besoins : entretien des parties communes, accueil du public, investissement individuel et collectif lors des événements... ;
- Communiquer sur les Hallettes- Village d'artisans d'art (logo) dans les outils de communication des artisans ;
- Etre solidaire avec les autres artisans pour partager les expériences et les connaissances ;
- Respecter le règlement intérieur.

**Lu et approuvé le..... à.....**

**Signature du candidat :**